

- Le Chant des Koteaux -

11 rue des Grouettes – 95000 Neuville-sur-Oise

lechantdeskoteaux@outlook.fr

09 83 45 02 10 / 06 63 43 31 06

Site internet : <http://lechantdeskoteaux.e-monsite.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/LeChantdesKoteaux>

FICHE D'INSCRIPTION

Année 2024/2025

Nom – Prénom	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Email	
Téléphone mobile	
Téléphone fixe	

1- Les cours proposés - le lieu des cours

Les disciplines proposées sont : piano et chant en cours individuels

Deux formules au choix : 45 minutes (pour les 5-7 ans) ou 1 heure

Les cours se déroulent à mon domicile : 11 rue des Grouettes à Neuville-sur-Oise

2- Le calendrier

Le calendrier des cours fonctionne sur le calendrier scolaire sur **33 semaines** : du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires, ni les jours fériés (sauf le jeudi 08 mai)

Calendrier des cours 2024/2025 :

- du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 18 octobre 2024
- du lundi 04 novembre 2024 au vendredi 20 décembre 2024
- du lundi 06 janvier 2025 au vendredi 14 février 2025
- du lundi 03 mars 2025 au vendredi 11 avril 2025
- du lundi 28 avril 2025 au vendredi 27 juin 2025

3- Les conditions tarifaires - le paiement des cours

Les élèves s'inscrivent pour une année scolaire complète

Les forfaits proposés pour la période 2024/2025 sont les suivants :

PIANO :

- Cours individuels de 45 minutes par semaine : 759 €
- Cours individuels d'1 heure par semaine : 990 €
- Cours individuels d'1 heure tous les 15 jours : 510 €
- Carte de 10 cours de 1h : 340 €

Cours à l'unité, sans engagement annuel : 36 €/h

CHANT :

- Cours individuels d'1 heure par semaine : 1188 €
- Cours individuels d'1 heure tous les 15 jours : 612 €
- Carte de 10 cours de 1h : 380 €

Cours à l'unité, sans engagement annuel : 42 €/h

PIANO ET CHANT :

- Cours individuels d'1 heure par semaine : 1089 €
- Cours individuels d'1 heure tous les 15 jours : 561 €
- Carte de 10 cours de 1h : 360 €

Le paiement de la totalité des cours doit être effectué au plus tard le 04 octobre 2024
L'arrêt des cours en milieu d'année **ne donne pas droit à un remboursement**

Choix du cours (remplir la case) :

Discipline (Piano ou/et chant)	
Durée (45 minutes ou 1 heure)	
Fréquence (1 fois par semaine, 1 fois tous les 15 jours, carte de 10 cours, cours à l'unité)	
Montant	

Choix du règlement (cocher la case) :

<input type="checkbox"/> Chèque(s)	<input type="checkbox"/> Espèces	
<input type="checkbox"/> Annuel	<input type="checkbox"/> Trimestriel (1)	<input type="checkbox"/> Mensuel (2)

(1) Trimestriel : encaissement début octobre, début février, début mai

(2) Mensuel : encaissement tous les débuts de mois de octobre à juillet

Ordre du/des chèque(s) : « Le Chant des Koteaux » ou Karen Granara

4- Les absences et retards

Si le professeur ne peut assurer le cours, il s'engage à le rattraper à une date ultérieure.

Par respect pour le professeur, il est demandé à l'élève de prévenir de son absence 24 heures à l'avance. Les cours annulés le jour même ne sont ni rattrapés, ni remboursés. Toutefois en cas de force majeure ou de problème médical, le cours sera rattrapé, dans la mesure du possible entre le 16 septembre 2024 et le 27 juin 2025.

En cas de retard, le cours n'est pas décalé par respect pour l'élève suivant.

Les cours ne sont pas reportables l'année suivante.

En cas de nouvelle crise sanitaire, des cours par vidéo seront mis en place et substitueront les cours en présentiels prévus. Les mêmes conditions d'absence ou de retard s'appliqueront.

5- Le droit à l'image

Je soussigné(e) autorise () n'autorise pas () « Le Chant des Koteaux » à diffuser, soit sur son site internet et/ou sur sa page Facebook, soit par affichage ou parution dans la presse, toutes photos / vidéos me concernant ou concernant mon (mes) enfant(s).

Fait à :

Signature et mention « Lu et approuvé » :

Le :